



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## fédérations départementales des chasseurs

Question écrite n° 1128

### Texte de la question

M. Frédéric de Saint-Sernin appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur le renouvellement des conseils d'administration des fédérations départementales de chasseurs. Il lui demande si elle entend revenir sur les dispositions établies par le décret n° 2001-253 du 27 juin 2001 visant à déstabiliser bon nombre de fédérations de chasseurs, en les obligeant à se renouveler en totalité en 2003, et non pas pour moitié comme l'exige la loi du 1er juillet 1901 sur les associations.

### Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, des questions relatives au renouvellement des conseils d'administration des fédérations départementales des chasseurs. Pour ces questions, comme pour toutes celles qui concernent l'évolution du droit de la chasse et qui nécessitent des adaptations législatives, elles seront rattachées au projet de loi en faveur de l'espace rural porté par le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, annoncé en conseil des ministres le 20 novembre dernier. Par ailleurs, les services du ministère de l'écologie et du développement durable travaillent actuellement sur les adaptations réglementaires qui peuvent être engagées sans tarder, en tenant compte des différentes propositions déjà reçues. Ces nouvelles dispositions seront mises en place au cours du 1er semestre 2003 et serviront de base à la rénovation du droit applicable en matière de chasse.

### Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric de Saint-Sernin](#)

**Circonscription :** Dordogne (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1128

**Rubrique :** Chasse et pêche

**Ministère interrogé :** écologie

**Ministère attributaire :** écologie

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 29 juillet 2002, page 2727

**Réponse publiée le :** 27 janvier 2003, page 522